

Info


[Accueil](#)
[Info](#)
[Info Loire-Atlantique](#)
[La descente aux enfers de familles victimes du maître d'œuvre qui abandonne ses chantiers](#)

Dimanche 09 mai 2021 20:44



La descente aux enfers de familles victimes du maître d'œuvre qui abandonne ses chantiers



Un des chantiers de la société Futura Rénovation, dans l'agglomération nantaise, où les malfrçons se sont enchainées.
© Ouest-France

Les victimes de Futura Rénovation se comptent par dizaines. En Loire-Atlantique, mais aussi dans les régions voisines, des familles se plaignent d'avoir eu affaire à Dominique Bidaud, un maître d'œuvre apparaissant sérieux et professionnel, mais qui aurait abusé de leur confiance. Sa technique : une fois l'acompte encaissé, il abandonne les familles à leur chantier truffé de malfrçons.

Elles pensaient agrandir leurs maisons, pour un peu plus de confort. L'une des familles attend un nouveau-né. Une autre voulait améliorer le quotidien de son enfant handicapé. Elles étaient pressées. Elles attendent toujours. Sur les réseaux sociaux, entre 20 et 30 familles envisagent aujourd'hui de créer un collectif. Leurs rangs comme leur colère gonflent chaque jour.

Le nom d'un homme, Dominique Bidaud, revient inlassablement quand on les interroge. Celui qui a été le gérant d'une dizaine d'entreprises depuis les années 1990, actuellement à la tête de Futura Rénovation, est aussi pointé du doigt par des internautes, sur les forums de [l'UFC-Que Choisir](#) ou [60 millions de consommateurs](#). « Les sommes arnaquées sont conséquentes. Des vies entières sont détruites », accusent ces familles.

Le gérant encaisse l'acompte de 40 %

Leurs espoirs se sont écroulés le jour où les chantiers ont été abandonnés, laissés en l'état. Le maître d'œuvre, qui a encaissé un acompte de 40 %, devient injoignable. « Sur le devis, une date d'exécution au plus tard de la prestation doit être mentionnée. S'il n'exécute pas, le moyen légal civil est de demander au juge l'annulation du contrat et le remboursement de l'acompte », souligne Hervé Le Borgne, président de l'UFC-Que Choisir de [Nantes](#).

Mais Futura Rénovation, qui figure sur la liste grise des entreprises crapuleuses de l'association de consommateurs, joue justement sur les délais. Le gérant trouve mille excuses, promet un dénouement. Puis, rien ne se passe. Les familles habitent alors au milieu des travaux. Piégées, elles se doivent de trouver une issue, souvent à leur détriment. Et à leurs frais.

Newsletter maville

Abonnez-vous à la newsletter - Nantes

Exprimez-vous ! ²¹⁷

Quel souvenir gardez-vous de l'élection de Mitterrand ?

L'info en continu

ENTRETIEN. Roxana...

13/05/21 - 21:21

Patrimoine. Deux entreprises du...

13/05/21 - 20:30

Nantes. Férié ou pas, le...

13/05/21 - 20:20

Veszprém. Le H s'impose et...

13/05/21 - 20:00

Ligne TER...

13/05/21 - 19:40

Toute l'info en continu

Infos les + lues

Infos les + commentées

N°1 **Nantes. Un cadavre dans les piles du pont de Cheviré**

N°2 **La descente aux enfers de familles victimes du maître...**

N°3 **Orvault. Prison pour mineurs : le détenu qui maîtrise...**

N°4 **Le jour où Bob Marley, pape du reggae, défia les...**

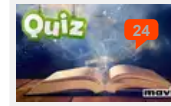
N°5 **Le périphérique de Nantes sera fermé la nuit, du 17 au...**

Quiz et jeux

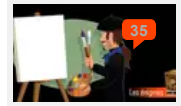




Complete cette suite logique :



Quiz. Il était une fois... 10 questions sur les contes



Enigme. Les 3 peintures primaires

[Tous les quiz](#)



Après avoir encaissé un acompte, le gérant laisse les travaux en plan et ne donne plus signe de vie. © Ouest-France

Il y a ce couple, dans la couronne nantaise, qui a signé son contrat avec Futura Rénovation, pour rénover et agrandir une maison, pour 100 000 €. Poussés à bout, ils voient leur maison se dégrader et décident de refuser l'accès du chantier aux artisans. Erreur : « **En les empêchant de réaliser les travaux, c'est nous qui avons mis fin au contrat.** » Le couple a perdu 50 000 € dans l'histoire.

Un père de famille a dû quitter son emploi pour finir les travaux

Que dire aussi de cette famille, à l'est de Nantes, qui a accepté un chantier chiffré à 130 000 €. Là encore, les travaux se transforment en une lente descente aux enfers. La famille va de surprise en surprise et finit par apprendre : « **Chez un fournisseur, Point P à Saint-Herblain, les vendeurs ont même interdiction de rédiger une facture au nom de Futura Rénovation !** »

À La Rochelle (Charente-Maritime), un couple de parents cherchait à adapter sa maison au handicap de leur fils. Un agrandissement à 93 000 €. Contrairement à d'autres victimes qui ont demandé l'anonymat, par crainte du gérant, Damien Labbé, dégoûté, raconte à visage découvert comment il s'est fait flouer. « **J'ai payé 71 000 € pour quatre murs et un toit qui prend l'eau.** » Le père de famille a dû quitter son emploi pour finir lui-même le chantier.

Écœuré, un salarié ose prendre la parole

Et on pourrait comme cela remplir des pages entières de témoignages. Excédés, certains sont allés directement trouver Dominique Bidaud, dans un hôtel d'entreprises, au 1 boulevard Jean-Moulin, à Nantes. L'enseigne a déjà changé, c'est désormais Futura 44. Au visiteur qu'ils croisent, des voisins de bureau déconseillent spontanément le cabinet de maîtrise d'œuvre : « **N'y allez pas, les clients sont mécontents. On y entend souvent des insultes.** »



Emmanuel Pinard, recruté il y a deux mois par le gérant Dominique Bidaud, dénonce les pratiques de l'entreprise. © Ouest-France

Au sein même de cette entreprise peu scrupuleuse, qui compte une demi-douzaine de salariés, c'est l'abattement. Un de ses employés, Emmanuel Pinard, dessinateur métreur et coordinateur de chantier, embauché en mars, se lâche, au risque d'aller au conflit avec son nouveau patron. Il est écœuré par ses pratiques : **« Je ne dors plus. Je pense à ces familles, j'ai aussi des enfants. Si on me déposait mon toit, et que trois mois plus tard, rien n'était fait... »**

« Le stratagème qui nous rend impuissants, c'est la faillite »

Le maître d'œuvre est mis en cause par un nombre assez incroyable de personnes, tout en continuant d'exercer. Sur societe.com ou infogreffe.fr, son nom figure à de nombreuses reprises, comme gérant de sociétés basées à Nantes, Saint-Herblain, Cesson-Sévigné (Ille-et-Vilaine), Aytré (Charente-Maritime), Tours (Indre-et-Loire)... Il fait l'objet de multiples créations puis radiations de sociétés, souvent par le biais de mise en liquidation judiciaire, et avec des adresses de domiciliation récurrentes d'une société à l'autre.

« Ce sont des sociétés dauphins, elles surgissent puis disparaissent, résume Hervé Le Borgne, fin connaisseur de ces dossiers. Le stratagème qui nous rend impuissants, c'est la faillite. S'il met une entreprise en liquidation, nous ne pourrions pas l'atteindre. Il faudrait mettre en cause la responsabilité personnelle du dirigeant, pour obtenir un paiement. Mais il organiserait son insolvabilité. » Le danger, redoute-t-il, c'est que **« plus on multiplie les procédures, plus il sera incité à liquider ses sociétés. Et à se dissoudre dans la nature »**.

Un huissier de justice de la place nantaise a déjà vu plein de fois ce mode opératoire, avec **« des gérants de paille qui utilisent des prête-noms »**. Dans la galaxie Bidaud, plusieurs noms reviennent sans cesse, comme celui de sa comptable installée à Saintes (Charente-Maritime), ou celui de sa compagne. Est-ce ainsi qu'il est passé entre les mailles du filet ?

Interdit de gérer une société pendant dix ans

Hervé Le Borgne, encore : **« Il ne respecte pas les contrats qu'il signe. Mais ce n'est pas une infraction, ni un délit. Sur le plan de la respectabilité contractuelle, c'est une faute. Mais il n'y a pas de vol, pas d'escroquerie. Ce procédé n'a pas de qualification pénale. »**

Eric Calut, procureur adjoint à Nantes, confirme **« la difficulté de caractériser des infractions pénales dans ce genre de situation »**. Cependant, **« Dominique Bidaud a fait l'objet d'une condamnation à une mesure de faillite personnelle »**, prononcée par le tribunal de commerce de Nantes le 23 janvier 2014, **« pour une durée de dix ans, pour des fautes de gestion »**. Ce qui, conclut-il, **« interdit la direction de droit et de fait de toute entreprise. La violation de cette interdiction est une infraction pénale »**.

Sollicitées, les Directions départementales de la protection des populations (DDPP) de l'Ille-et-Vilaine et de la Loire-Atlantique n'ont pas répondu à nos demandes répétées d'entretien. Elles enquêtent



Christian MEAS. Ouest-France

Retrouvez d'autres actus sur les communes de :

[Cesson-Sévigné](#)
[Rennes](#)
[Nantes](#)
[Saint-Herblain](#)
[Donnez votre avis](#)

 Abonnez-vous 1^{er} mois offert

 Acheter le journal du jour


Les avis des internautes

 * Votre commentaire...

 * Votre email


Julie L.

Il faut que la justice fasse enfin son travail. C est la pire personne que j ai rencontré, il manipule et retourne le cerveau de tout le monde...

[Donnez votre avis](#)


RUBRIQUES SITE MAVILLE

[Accueil](#)
[Info](#)
[Sport](#)
[Restaurants](#)
[Cinéma](#)
[Sorties](#)
[Jeux](#)
[Shopping](#)
[Météo](#)
[Pratique](#)
[Deal du jour](#)
[Devenez annonceur](#)
[Cookies](#)
[Données personnelles](#)
[Mentions légales](#)
[Plan du site](#)
[Contact](#)
[Modifier le consentement](#)

SITES OUEST-FRANCE

[Ouest-France](#)
[Ouest-France Auto](#)
[Ouest-France Immo](#)
[Ouest-France Emploi](#)
[Ouest-France Solidarité](#)
[Incubateur OFF7](#)
[Comparateur Assurances](#)
[Infocale](#)

[Angers](#)
[Brest](#)
[Caen](#)
[Clermont-Ferrand](#)
[Le Mans](#)
[Lille](#)
[Lorient](#)
[Marseille](#)
[Montpellier](#)
[Nice](#)
[Nîmes](#)
[Quimper](#)
[Rennes](#)
[Toulon](#)
[Tours](#)
[Vannes](#)
[Challans](#)
[Cholet](#)
[La Baule](#)
[La Roche sur Yon](#)
[Laval](#)
[Les Sables d'Olonne](#)
[Saint Gilles Croix de Vie](#)
[Saint-Nazaire](#)
[Saumur](#)



Les applications mobiles **Ouest-France** disponibles en téléchargement

Info

Sport

Salles de sport

Restos

Ciné

Sorties

Jeux

Bons Plans

Météo

Pratique



© Copyright maville.com | WFB66

